



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210527-DE\_43\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC  
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

### Délibération N° DE 43-2021

**Objet : Schéma Directeur d'Assainissement collectif des eaux usées commune du JUCH**

#### Rapporteur : Hugues TUPIN

La commune du Juch dispose d'une station de traitement des eaux usées de type lagunage naturel, d'un système de collecte composé de 3.5 km de réseau et d'un poste de refoulement (gare).

A ce jour la commune du Juch ne dispose pas d'une étude de type Schéma Directeur d'Assainissement.

L'objectif de l'étude est de réaliser :

- le diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station de traitement des eaux usées afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- le schéma directeur d'assainissement vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, et à contribuer aux objectifs du Sdage Loire-Bretagne.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'auto surveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale.

Le planning prévisionnel est fixé comme suit :

- Notification prévisionnelle de la mission : **septembre 2021.**
- Durée de l'étude : **12 à 14 mois**

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 10 mai 2021,**  
**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,**

**Il est proposé :**

- **D'engager une étude de type schéma Directeur d'assainissement pour la commune de Juch ;**
- **D'autoriser les demandes de subvention auprès des financeurs (CD29, Agence de l'Eau, région...).**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 27 mai 2021**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

